



PROJET DE FUSION DES COMMUNES DE VOLLEGES ET DE BAGNES

Présentation





ESPRIT DU PROJET

Etude avec esprit critique, constructif & transparent



serec



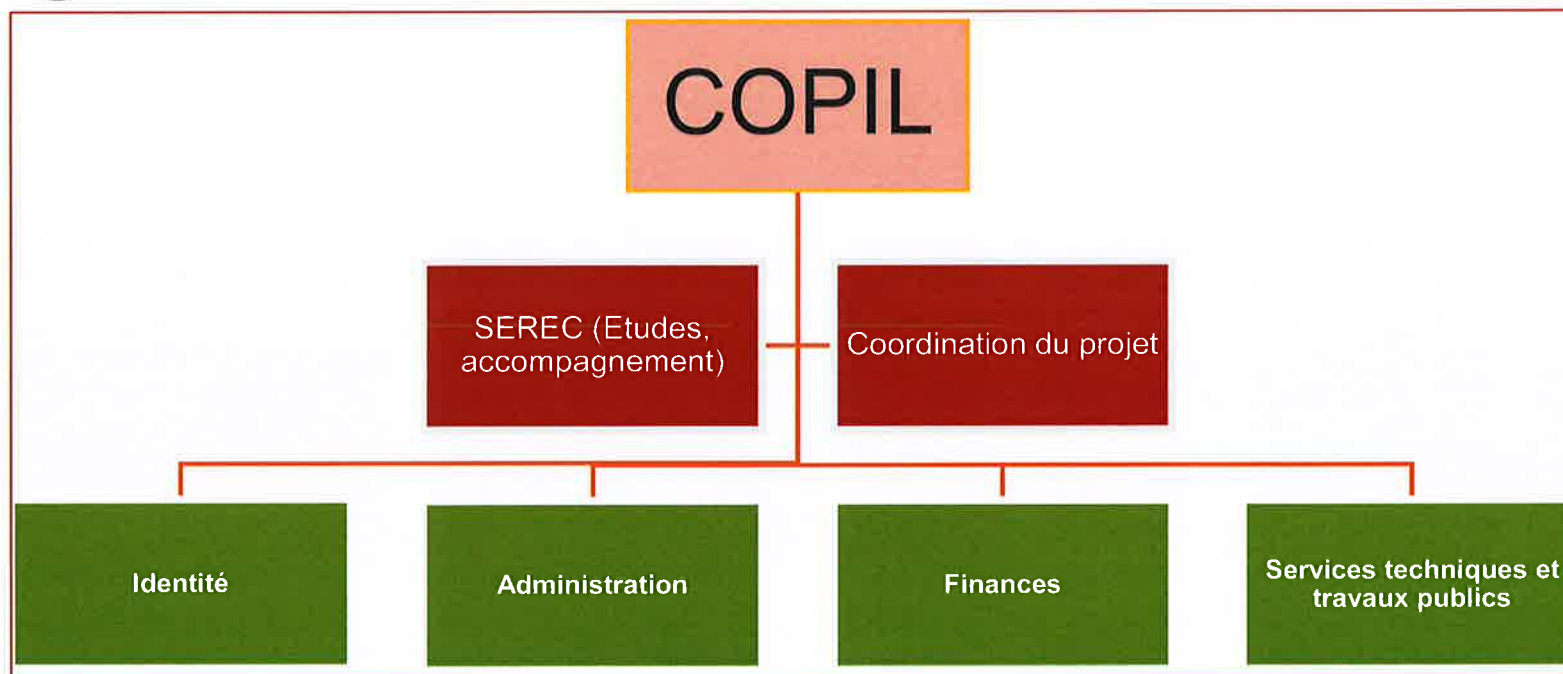
2013 - 2017 : Historique du projet

- 2015 (juin): **concertation des deux Conseils** de Vollèges et de Bagnes qui décident de lancer une étude de faisabilité de fusion.
- 2015 (août) : **séance d'information** avec Maurice Chevrier, Chef du service des affaires intérieures.
- 2015 : **constitution d'un comité de pilotage** (Copil) de 6 membres
- 2017 dès juin : début du processus participatif et du travail des commissions.





Organisation





Le comité de pilotage (Copil)

Le Copil est nommé par les Communes. Il est composé de deux Conseillers municipaux par Commune et des secrétaires communaux :

- Pour Vollèges : Christophe Maret, Fabien Sauthier, Jean-Louis Farquet
- Pour Bagnes : Eloi Rossier, Jean-Baptiste Vaudan, Frédéric Perraudin
- La présidence du Copil est assurée à tour de rôle



serec



Les commissions

- Commission 1 : **Identité**, vie politique et socioculturelle, instruction publique et collaborations (15 personnes)
- Commission 2 : **Administration** générale (11 personnes)
- Commission 3 : **Services techniques et travaux publics** (13 personnes)
- Commission 4 : **Finances** (9 personnes)

Les commissions rendent compte de leur travail au Copil.



serec

Commission 1 Identité, Social**Commission 2 Administration générale**

Sauthier	Fabien	Rossier	Eloi
Besse	William	Cretton	Antoine
Bruchez	Yves	Michellod	Vincent
Farquet	Claude	Rosset	Eric
Berguerand	Patrice	Bender	Olivier
Perraudin	Loren	Perraudin	Frédéric
Maret	Loriane	Farquet	Jean-Louis
Fellay	Cédric	Baillifard	Pierre-Yves
May	Jean-Michel	Amos	Samuel
Michellod	Norbert	Abbet	Jean-Marie
Biolaz	Claude	Léger	Stèves
Moulin	Clément		
Frossard	Alain		
Terrettaz	Maurice		
Turro	Caroline		

 **serec**

Commission 3 Services techniques et travaux publics

Commission 4 Finances

Maret	Christophe	Vaudan	Jean-Baptiste
Fellay	Norbert	Corthay	François
Lack	Anne-Michèle	Fellay	Norbert
Felley	Cédric	Rosset	Eric
Berguerand	Patrice	Bender	Olivier
Di Natale	Joël	Vaudan	Maurice
Morard	Didier	Rieser	Olivier
Muri	Alain	Sullam	Xavier
Joris	Guillaume	Moulin	Bruno
Fellay	Serge		
Perrodin	Pierre-Maurice		
Moulin	Frédéric		
Abbet	Christophe		





Thèmes des commissions

Autorités

Nom / Armoiries

Bourgeoisie

Culture, Sport, Loisirs, Culte

Santé

Collaborations intercommunales

Administration, Bureaux communaux

Personnel communal

Services techniques / Travaux publics

Finances

Economie Tourisme

Urbanisme



serec



Planning du processus



serec



Planning 2017 - 2018

Travail en
commissions
(2017)

- Juin à novembre 2017 : **travail des commissions**
- Dès décembre 2018: **élaboration du pré-rapport** (par le Copil) de fusion sur la base du travail réalisé par les commissions

Pré-Rapport de
fusion
(debut 2018)

- Printemps 2018: Présentation et consultation du pré-rapport par les Conseils municipaux / **Approbation du pré-rapport** par les Conseils municipaux

Rencontres
citoyennes
(printemps 2018)

- Dès avril 2018: Intégration de la population - **rencontres citoyennes** dans les deux Communes

Adaptation -
Rapport de fusion
final (printemps-été 2018)

- Prévisible dès mai 2018: Adaptation et puis approbation par les Conseils municipaux du rapport de final de fusion. Elaboration d'un contrat de fusion (un contrat de fusion **n'est pas obligatoire** selon Art.141 de la loi sur les communes)



serec



Planning 2018 - 2019 (suite)

- Prévisible dès septembre 2018 : Pour Bagnes : consultation du Conseil Général (Art. 137 de la loi sur les communes)
- Prévisible dès octobre 2018: Information / communication
- Votation 10 février 2019 :
 - Votation des citoyens des deux Communes sur la fusion des Communes
 - Votation des Bourgeois des deux Bourgeoisies sur la fusion des Bourgeoisies.
- Votation facultative - au plus tard le 19 mai 2019 : Votation des citoyens des deux communes sur le contrat de fusion

Information
(dès automne 2018)
Votation
(printemps 2019)



serec



Information sur la votation

Consultation des assemblées primaires au scrutin secret (Art 137 Loi sur les communes).

Il y a deux votations soumises à l'assemblée primaire (vote à l'urne) :

- 1. VOTATION (p. ex. 10.02.2019) SUR LA QUESTION DE LA FUSION**
«Acceptez-vous la fusion des Communes municipales de ...»
(+Votation organisée par les bourgeoisies).
- 2. Si oui: VOTATION facultative (p. ex. 19.05.2019) SUR LE CONTRAT DE FUSION (selon le choix des Communes)**



 **serec**



Articles: Loi sur les communes (VS)

Consultation des assemblées primaires : Art. 137 (loi des communes)

- En cas de projet de fusion, les conseils municipaux consultent en premier lieu le conseil général (Bagnes) et puis les assemblées primaires (=votation) des deux communes au scrutin secret

Contrat de fusion : Art 141 (loi des communes)

- Les collectivités concernées par une fusion peuvent régler contractuellement les conditions de la fusion et de la création de la nouvelle collectivité.



serec